



Conseil régional  
de la culture de Laval

## **PROGRAMME DE FORMATION SUR MESURE POUR ORGANISMES CULTURELS**

### **1. DESCRIPTION :**

Les entreprises et organismes culturels doivent conjuguer avec une foule de facteurs ce qui exige une grande capacité d'adaptation pour faire face aux défis qu'ils rencontrent. Or, une formation adaptée à ses besoins spécifiques peut munir un organisme des connaissances et des outils requis pour mieux progresser.

Ce programme a été conçu pour répondre avec souplesse et rapidité aux besoins ad hoc de perfectionnement professionnel des organismes culturels lavallois. Les possibilités sont nombreuses et par exemple, après avoir cerné ses besoins, un organisme pourra :

- organiser une formation pour les membres de son équipe et accueillir un formateur au sein dans ses bureaux ;
- réunir les employés de différents organismes autour d'une même formation ;
- acheter des places pour des formations offertes par un organisme.

L'objectif général de ce programme est de soutenir les organismes culturels lavallois et favoriser leur développement en facilitant l'accès à la formation continue.

**Nous vous invitons à bien lire ce qui suit pour ensuite communiquer avec le responsable de la formation continue qui vous aidera à constituer une demande de soutien.**



Conseil régional  
de la culture de Laval

## **2. CONDITIONS :**

### **Généralités**

- Pour des raisons d'équité, un employé d'un organisme éligible peut recevoir une formation sur mesure par année.
- La CRCL couvre 75% des frais d'inscription des employés de tout organisme bénéficiant de ce programme jusqu'à hauteur de 1 500 \$ L'organisme ou le collectif d'organismes demandeurs assume 25 % de ces frais et des pièces justificatives seront exigées.
- Les documents d'une formation recevant le soutien du soutien financier devront afficher les logos du CRCL et d'Emploi Québec.
- Si les conditions ne sont pas respectées par le demandeur, le CRCL pourra annuler la formation et exiger un remboursement des frais encourus par le Conseil ou par le formateur.

### **L'organisme**

- Être un organisme culturel professionnel établi à Laval. Plusieurs organismes peuvent s'unir pour déposer une demande.
- Les personnes bénéficiant de la formation sont des salariées ou des contractuels, embauchés par l'organisme ou le regroupement d'organismes demandeurs.

### **La formation**

- La formation est en lien avec les activités régulières de l'organisme ou s'arrime à un projet particulier s'inscrivant dans le développement de l'organisme.
- La formation convoitée ne peut être doublement financée par Emploi Québec.
- Le nombre minimal de participants est de 3 personnes, salariées ou contractuelles, embauchées par un ou plusieurs organismes culturels lavallois.
- La formation est proposée par un expert de son secteur ou par une organisation reconnue pour son expertise (école-atelier, centre d'artiste, département de la formation continue d'un cégep, d'une université, d'un centre de formation privé, etc.).
- La formation convoitée n'est pas diplômante ni offerte par le CRCL.
- La formation ne reçoit pas de financement d'autres sources que le CRCL.

### **NOTE IMPORTANTE :**

Si le cout total de formation est inférieur à 500 \$, le coordonnateur à la formation continue pourra déterminer seul si le projet est admissible ou non, ceci avec l'aval de la direction du CRCL. Si la formation coute plus que 500 \$, le financement du projet sera soumis à l'équipe du CRCL qui déterminera en comité si le projet est accepté ou non.

### **3. FRAIS ADMISSIBLES :**

Grâce au soutien d'Emploi Québec, le CRCL pourrait rembourser 75 % les frais de formation suivants :

- Honoraires du formateur (adaptation, préparation et diffusion) ;
- Transport, d'alimentation et d'hébergement du formateur ;
- Location de certains équipements nécessaires à la formation ;
- Impression des cahiers de formation.

Le CRCL ne rembourse pas :

- L'achat d'équipement ;
- Le salaire des employés et contractuels participants ;
- Le transport, l'alimentation et l'hébergement des participants ;
- Si la formation se tient dans vos locaux, des frais de location de salle et d'équipement ne peuvent être inclus au budget.

### **4. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Toutes les demandes de perfectionnement sont analysées en fonction des critères d'admissibilité, des critères d'évaluation et de l'enveloppe budgétaire régionale allouée.

La formation et les besoins du demandeur

- Adéquation entre les besoins exprimés, le projet de formation et les activités artistiques, culturelles et professionnelles du ou des demandeurs.
- Acquisition de connaissances et développement de compétences selon un objectif d'amélioration du travail accompli.
- Formation bien structurée et réaliste selon l'expérience et les tâches des participants ;
- Pertinence des retombées escomptées ;
- Faisabilité du projet et réalisme des prévisions budgétaires et du temps dédié à la formation.

Les compétences du formateur

- Le formateur détient une expertise reconnue dans son champ d'activité et les qualifications pédagogiques pour remplir son mandat ;
- Le formateur se donne les moyens pertinents pour atteindre les objectifs du demandeur.

Qualité du dossier

- Cohérence de la proposition ;
- Clarté et précision de la demande ;
- Qualité du français.



Conseil régional  
de la culture de Laval

## **5. CONTENU DU DOSSIER :**

Le dossier doit inclure les éléments suivants :

1. Le formulaire de demande de formation sur mesure complété ;
2. Le devis et le plan de cours du formateur (dans le formulaire ou en annexe) ;
3. Le curriculum vitæ du formateur (maximum de 3 pages) ;

## **6. DÉMARCHE**

1. Identifier le besoin de formation et le formateur pouvant y répondre (le CRCL peut vous aider à trouver le formateur compétent)
2. Communiquer avec le CRCL pour valider la démarche et l'éligibilité à ce programme
3. Remplir le formulaire et réunir tous les documents requis
4. Au moins 5 semaines avant la formation, transmettre le dossier au CRCL
5. Réunion du comité d'évaluation
6. Trois semaines plus tard, transmission de la réponse du CRCL

## **Pour plus d'information**

Éric Dufresne-Arbique, coordonnateur à la formation continue  
450.639.3550 poste 203 | [formation@crclaval.com](mailto:formation@crclaval.com)



Conseil régional  
de la culture de Laval

## Répertoire

Pour vous aider à trouver la formation qui répond à vos besoins, nous vous suggérons cette liste d'organisations qui offrent de nombreuses activités de formation continue. Si elles ne proposent la formation que vous recherchez, vous pouvez tout de même communiquer avec eux et ils pourraient vous aider à trouver l'expert qui pourra vous offrir la formation désirée.

N'hésitez pas non plus à communiquer avec nous et nous nous ferons un plaisir de vous épauler dans vos recherches

### **Les cégeps et universités :**

De plus en plus d'institutions collégiales et universitaires proposent aux entreprises des activités de formation continue.

#### **Le Collège des administrateurs (CAS)**

Le CAS propose des formations en gouvernance.

[www.cas.ulaval.ca/cms/site/college/cas-gouvernance](http://www.cas.ulaval.ca/cms/site/college/cas-gouvernance)

#### **Cégep Montmorency**

<http://www.cmontmorency.qc.ca>

Consultez le service de formation continue et le service de formation aux entreprises

#### **HEC de Montréal**

<http://www.hec.ca/>

#### **UQAM**

Consultez les pages dédiés à la formation non créditée

<http://www.etudier.uqam.ca/formation-continue>

## Les ordres professionnels

### **Ordre des comptables professionnels agréés du Québec**

<http://cpaquebec.ca>

### **Ordre des conseillers en ressources humaines du Québec**

On y trouve de nombreuses formations s'adressant aux membres et non-membres de l'Ordre.

<http://www.portailrh.org/>



Conseil régional  
de la culture de Laval

## Les associations provinciales

La majorité des associations artistiques provinciales et regroupement de diffuseurs offrent des activités de formations.

---

Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ)  
[www.metiersdart.ca](http://www.metiersdart.ca)

---

Conseil québécois de la musique (CQM)

---

Groupe des 5 (AQAD — UNEQ — SPACQ – APASQ et SARTeC)  
En Piste, Regroupement national des arts du cirque

---

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)

---

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)

---

Regroupement québécois de la danse (RQD)

---

Conseil québécois du théâtre (CQT)

---

Société des musées québécois (SMQ)

---

Union des artistes (UDA)

---

Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)

---

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)

---

Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)

---

Association québécoise des marionnettistes (AQM)

---

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)

---

Association des libraires du Québec (ALQ)

---

Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)

---

Association des professionnels de l'industrie de l'humour

---

Centre des auteurs dramatiques (CEAD)

---

Centre québécois de l'Institut canadien des technologies scénographiques (CQICTS)

---



Conseil régional  
de la culture de Laval



---

Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)

---

Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV)

---

Danse traditionnelle Québec (DTQ)

---

Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)

---

IATSE 514

---

La Danse sur les routes du Québec

---

Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (RAIQ)

---

Regroupement du conte au Québec (RCQ)

---

Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec (RFAVQ)

---

Réseau Centre

---

Réseau d'enseignement de la danse (RED)

---

Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU)

---

Société professionnelle des auteurs compositeurs du Québec (SPACQ)

---